

HARMO PLACEMENT II

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

| | |
|---|----|
| Acteurs..... | 3 |
| Société de gestion..... | 3 |
| Commercialisateur..... | 3 |
| Dépositaire et conservateur..... | 3 |
| Centralisateur..... | 3 |
| Commissaire aux comptes..... | 3 |
| Informations concernant les placements et la gestion..... | 4 |
| Caractéristiques de l'OPC..... | 4 |
| Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice..... | 13 |
| Changement(s) à venir..... | 13 |
| Autres informations..... | 13 |
| Rapport d'activité..... | 14 |
| Informations réglementaires..... | 18 |
| Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels..... | 21 |
| Comptes annuels..... | 27 |
| Bilan actif..... | 27 |
| Bilan passif..... | 28 |
| Compte de résultat..... | 29 |
| Annexes aux comptes annuels..... | 31 |
| Annexe d'informations périodiques SFDR..... | 53 |

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Néant.

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

Adresse postale : 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex (France)

Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DELOITTE & ASSOCIES

Siège social : 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-la-Défense Cedex

Représentée par Monsieur Atsou Dogbeda DOH

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

HARMO PLACEMENT II.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

| Caractéristiques | | | | | | | | |
|------------------|--------------|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|---|---|---|------------------------------|
| Part | Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Montant minimum des souscriptions initiales | Montant minimum des souscriptions ultérieures | Valeur liquidative d'origine |
| | | Revenu net | Plus-values nettes réalisées | | | | | |
| C/D | FR0007477948 | Capitalisation et/ou distribution | Capitalisation et/ou distribution | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement à la mutuelle santé Harmonie Mutuelle | 1 part | 1 part | 15 224,90 euros |

Objectif de gestion

Le Fonds HARMO PLACEMENT II pour objectif d'obtenir une performance annuelle, nette de frais, supérieure à l'indice composite 35% EURO STOXX® INDEX Dividendes Net Réinvestis, 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return et 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return, coupons réinvestis, sur la durée de placement recommandée de 5 ans en intégrant une démarche ESG. Celle-ci vise à réduire les risques et capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui ont des profils de qualité en matière ESG et à contribuer à faire progresser les entreprises sur ces enjeux en engageant avec elles un dialogue régulier avec elles.

Indicateur de référence

La performance du Fonds, nette de frais de gestion, pourra être comparée a posteriori à l'indice composite 35% EURO STOXX® INDEX Dividendes Net Réinvestis, 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return et 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return, coupons réinvestis, indicateur de référence du FCP.

L'indice EURO STOXX® INDEX est un indice représentatif du marché boursier européen, zone euro. Il comprend environ 300 actions des plus importantes sociétés européennes. Il est calculé en euros, dividendes nets réinvestis, sur les cours de clôture. Pour plus d'informations sur cet indice : <http://www.stoxx.com>.

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return est représentatif des obligations publiques de toutes maturités à taux fixe investment grade des pays de la zone Euro. Il contient 393 obligations libellées en Euro de 13 pays.

Pour plus d'information sur cet indice son code Bloomberg est LEATTREU Index.

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return est un indice obligataire composé exclusivement d'obligations corporate à taux fixe et investment grade de maturité minimum 1 an libellé en Euro. Il contient 2514 obligations libellées en Euro.

Pour plus d'information sur cet indice son code Bloomberg est LECPTREU Index.

La gestion est totalement active et libre. Compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du Fonds, le Fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance du Fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur de référence précité, calculé coupons réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

Le portefeuille est constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, d'actions de la zone euro, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et plus « + 7 ».

L'allocation entre les différentes classes d'actifs, qui a pour but la recherche d'une optimisation du couple rendement risque du portefeuille, respecte les limites définies ci-après dans la section Catégories d'actifs et contrats financiers utilisés.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM s'effectue en 3 étapes :

- Un process top-down permettant de déterminer l'allocation ;
- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- Une sélection rigoureuse des titres selon des critères financiers et extra-financiers.

Définition de l'univers investissable :

L'univers d'investissement est principalement constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, d'actions de la zone euro, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

L'équipe de gestion détermine le taux d'exposition du portefeuille à ces différentes classes (taux et action) et sous-classes d'actifs telles que les taux fixes, variables ou liés à l'inflation, les pentes de courbes, les secteurs (Etats, sécurisés, crédits), et les obligations convertibles pour la partie Taux et l'exposition sectorielle pour la partie Actions.

Sélection des titres :

Au-delà de la simple sélection de supports d'investissements, les gérants procèdent à une véritable construction de portefeuille dans le cadre de l'allocation d'actifs précédemment déterminée. Le choix des titres se base sur un univers de dettes libellées en euros et émises par des émetteurs privés ou publics situées dans un pays membre de l'OCDE (hors pays émergents) ainsi que sur les actions de sociétés cotées de la zone euro

Au sein de ce gisement, les titres sont sélectionnés selon :

- Une vue ESG
- Une vue qualitative sur l'émetteur public ou l'entreprise (business model, positionnement, management) ;
- Une vue financière : analyse de la situation financière, des dynamiques de marges et de solvabilité, niveau de valorisation.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

Emetteurs privés :

Politique d'intégration ESG dans la décision d'investissement :

Une exclusion s'applique sur les émetteurs privés selon l'approche « Best- in Class » : pour faire partie de l'univers d'investissement éligible, la société ne doit pas faire partie des derniers 20% de son secteur selon la notation ESG propriétaire de la Société de Gestion s'appliquant aux émetteurs privés.

Pour évaluer les pratiques ESG, le Fonds prend en compte les piliers et thèmes suivants :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts ;
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains ;
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés.

Chaque thème contient plusieurs enjeux sous-jacents. Les enjeux pris en compte varient en fonction de leur pertinence par secteur d'activité et sont pondérés relativement aux risques qu'ils représentent au sein de ce secteur (réputationnel, juridique, opérationnel etc.). Quelques exemples, non exhaustifs, sont présentés ci-dessous :

- Changement climatique : émissions carbone du processus de production ; émissions carbone amont/aval ;
- Ressources naturelles : impact de l'activité sur l'eau ; impact de l'activité sur la biodiversité. ;
- Capital humain : santé et sécurité ; développement du capital humain. ;
- Produits et services : protection des données personnelles ; offre de produits plus sains ;
- Structure de gouvernance : respect des droits des actionnaires minoritaires ; rémunération des exécutifs.

Méthode de calcul de la note ESG et du score ISR :

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise.

Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet :

- d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés. Ce système de malus permet une prise en compte rapide des controverses les plus significatives, en attendant leur intégration dans l'analyse des enjeux clés ;
- d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0,5 à 5 - le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur. A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR. Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB 2 ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

L'évaluation ESG des émetteurs privés vise à obtenir une amélioration de la note ESG globale du portefeuille par rapport à ceux composant son univers d'investissement (minoré de 20% des valeurs les moins bien notées).

Emetteurs publics :

Pour intégrer l'univers d'investissement éligible, les Etats ne doivent pas faire partie des derniers 20% de la poche Etats de l'univers d'investissement selon la notation ESG propriétaire de la Société de Gestion s'appliquant aux émetteurs souverains.

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière.

Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat. Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.

Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'État par rapport à ses pairs. Cette note ESG est calculée sur 5.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe d'analyse ESG (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par l'équipe d'analyse ESG de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des Etats, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : Etats présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : Etats dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : Etats dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : Etats actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : Etats les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

L'évaluation ESG des émetteurs souverains vise à obtenir une amélioration de la note ESG globale du portefeuille par rapport à ceux composant son univers d'investissement (minoré de 20% des valeurs les moins bien notées).

Pour l'ensemble des émetteurs :

Les actifs faisant l'objet d'une notation ESG ou d'un score ISR représenteront au minimum 90% de l'actif (hors liquidités). Les notations ESG des émetteurs s'effectuent sur une fréquence trimestrielle, tandis que les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois (selon la politique de MSCI, le fournisseur de données). Les notations peuvent également être ajustées par l'analyse de controverses ou à la suite d'initiatives d'engagement.

Les politiques d'exclusion :

Les politiques d'exclusion systématiquement appliquées à l'ensemble des OPC gérés par la Société de Gestion sont synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives » et disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

L'investissement en actions sur les marchés d'actions de la zone euro se fera en titres vifs et pourra résulter de la conversion de produits à dérivés intégrés actions et sera toujours situé entre 0% et 50% de l'actif net du FCP. L'exposition action de l'OPCVM issue de la détention d'obligations convertibles pourra atteindre 10% de son actif net. L'investissement en actions se fera au travers d'actions de toutes capitalisations sur les marchés de la zone euro. L'allocation sectorielle et géographique au sein de la zone euro sera discrétionnaire.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Les actifs éligibles sont les instruments financiers de taux libellés en euro de la zone OCDE (obligations classiques, titres de créance négociables, obligations convertibles hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos » et autres instruments du marché monétaire), émis par des Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées. L'investissement direct en produits de taux et plus accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA et/ou des fonds de droits étrangers éligibles, gérés ou non par Ofi Invest Asset Management, investissant eux-mêmes dans des instruments de taux est ainsi compris entre 50% et 100% de l'actif net du FCP. Dans ce cadre, l'investissement en titres de dette subordonnés est limité à 30% de l'actif net du Fonds. Les titres de dette subordonnés présentent un risque de défaut plus important que les titres seniors, en contrepartie d'un rendement plus élevé. Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.

La société de gestion s'engage en outre à respecter les limites d'investissement spécifiques suivantes ayant pour assiette la quote-part de l'actif net du FCP investie en produits de taux (y compris en instruments du marché monétaire) :

- 100% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- 30% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « BB+ » et « BB- » (notation à caractère spéculatif dite « High Yield ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- 30% maximum en titres non notés émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

La société de gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notations susvisées, selon la politique de notation mise en place par la société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

| | |
|---|---------------|
| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré | Entre 0 et +7 |
| Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi | Euro : 100% |
| Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé | OCDE |

Détention d'actions et parts d'OPC :

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM ;
- de FIA européens ;
- de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et ;
- de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le gérant n'investit que dans des OPC libellés en euro.

La sélection des OPCVM et fonds éligibles correspond aux styles de gestion, zones géographiques, tailles de capitalisation (...) que privilégie la société de gestion. Cette sélection est pratiquée par Ofi Invest Asset Management dans le cadre de sa multigestion en architecture ouverte.

Les OPC détenus par le Fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par Ofi Invest Asset Management.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans la limite d'une fois l'actif, le Fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Taux
- Action
- Change
- Crédit

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options sur actions, taux et indice de marché actions/taux
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit
- Contrats à terme sur actions, taux et indices de marchés actions/taux

Titres intégrant des dérivés :

L'investissement en obligations convertibles de la zone OCDE, libellées en euro, de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière, est compris entre 0% et 30% maximum de l'actif net du FCP.

L'investissement en obligations convertibles est réalisé principalement de manière directe.

Le FCP pourra recourir à des obligations callable ou puttable, telles que définies dans sa stratégie de gestion.

Dans le but de couvrir le portefeuille aux risques de marché (taux et actions), le gestionnaire peut recourir à des Euro Medium Term Notes (EMTN) structurés intégrant des contrats financiers (contrats à terme sur indices de marchés actions/taux ou options sur indices de marchés actions/taux) dans la limite de 10% de l'actif net.

L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts, dans la limite de 20% de son actif net, d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs :

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché et pourra ne pas être intégralement restitué à l'investisseur.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La performance du Fonds dépendra des titres choisis par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres les plus performants, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque des marchés actions :

Les variations des marchés actions peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du FCP. Le FCP étant exposé jusqu'à 50% sur les marchés actions, sa valeur liquidative pourra baisser en cas de baisse des marchés d'actions de toute capitalisation de la zone euro.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Le FCP peut être investi à hauteur de 50% minimum en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs publics ou privés. Ces titres, représentant une créance émise par des Etats ou des entreprises, présentent un risque de crédit ou un risque de signature. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou de défaillance de l'emprunteur (défaut de remboursement), la valeur des obligations détenues peut baisser. La réalisation de ce risque peut entraîner par conséquence une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de taux :

La variation des taux d'intérêt peut avoir pour conséquence la diminution de la valeur des investissements en instruments obligataires et titres de créance du FCP, et de ce fait, de la valeur liquidative du FCP. Dans l'hypothèse d'une hausse des taux d'intérêt associée à une sensibilité positive du portefeuille, ou dans l'hypothèse contraire d'une baisse des taux associée à une sensibilité négative, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser de manière sensible. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus important pour des investissements dans des titres de créances ayant des échéances relativement longues que pour des investissements dans des titres de créances ayant des échéances plus courtes. En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP peut être exposé à un risque de taux.

Risque associé aux obligations convertibles :

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux investissements dans des titres à haut rendement :

Le FCP peut détenir des produits dont la notation est inexistante (jusqu'à 30% des titres obligataires) ou basse (jusqu'à 30% des titres obligataires) et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » à caractère spéculatif pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse et est susceptible d'augmenter les risques de taux. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme et/ou d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative. Cependant ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque lié aux titres de dette subordonnés :

Les investisseurs peuvent subir une perte de capital liée à l'utilisation des titres de dette subordonnés dans la gestion du Fonds. En effet, le créancier subordonné sera remboursé après le désintéressement de tous les créanciers de rang supérieur (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires), mais avant les actionnaires. La réalisation de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Le FCP est également exposé à titre accessoire aux risques suivants :

Risque lié à l'inflation :

Le FCP investit dans des instruments liés à l'évolution de l'inflation réalisée ou anticipée. En fonction du type d'exposition à l'inflation et de l'évolution de l'inflation, la valeur liquidative peut baisser.

Durée de placement recommandée

5 ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Le DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire OPC-FR@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

Politique d'allocation :

2025 restera comme une année exceptionnelle par son ampleur et sa synchronisation. Actions, obligations, crédit et matières premières ont tous terminé en forte hausse, une configuration rare qui illustre la puissance du cycle en cours. Cette performance positive de l'ensemble des grandes classes d'actifs reflète un environnement macro particulièrement porteur, où croissance, désinflation maîtrisée et liquidité ont permis à tous les actifs risqués de performer simultanément.

Poche « actions » :

Les marchés d'actions européens clôturent également l'année 2025 en forte hausse surperformant les États-Unis en euro. Le mouvement n'a, cependant, pas été linéaire, notamment après l'annonce début avril par Donald Trump de tarifs douaniers plus élevés qu'anticipés, provoquant un net repli des marchés. L'année 2025 a aussi été marquée par des tensions géopolitiques multiples (Moyen-Orient, Russie/Ukraine). Néanmoins, les marchés se sont redressés progressivement soutenus par les politiques accommodantes des banques centrales et la solidité des résultats des entreprises. L'annonce d'un plan de relance massif en Allemagne, de la forte augmentation des budgets de défense de tous les pays européens et ensuite, la prise de conscience des perspectives offertes par l'intelligence artificielle ont entretenu un élan d'optimisme sur les marchés. Ces thématiques ont profité aux valeurs du secteur de la défense mais aussi aux valeurs industrielles, en particulier celles qui vont bénéficier de la vague d'investissement dans l'intelligence artificielle (construction de centre de données, équipements de semi-conducteurs). Mais ce sont les banques qui se sont très largement démarquées avec une performance de 80%, soit une contribution de plus de 40% à la performance de l'indice.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Au premier trimestre 2025, et notamment suites aux résultats des élections allemandes, nous avons renforcé notre composante cyclique au travers notamment de valeurs industrielles (Wienerberg, Knorr Bremse, Legrand, Siemens Energy) au détriment des valeurs défensives et sensibles aux taux comme le segment immobilier (Vonovia), mais aussi le luxe dont les perspectives et dynamiques se détérioraient. Post « Liberation Day », début avril nous avons réduit le risque du portefeuille avec des prises de bénéfices sur les valeurs bancaires (CaixaBank, Erste Group, Société Générale et Unicredit). Durant l'été nous avons profité de la faiblesse des acteurs technologiques suites aux inquiétudes face à un risque de bulle sur l'intelligence artificielle (exagérées selon nous) pour renforcer notamment ASML et Infineon. En fin d'année, nous avons renforcé la défense au travers de Renk.

La poche actions termine l'année en croissance de 22,5% contre son indice de référence à 24,25%. Cette sous-performance s'explique par un effet allocation négatif de 41 bps expliquée principalement par la sous-pondération du segment des financières et une position cash moyenne proche de 2%. L'effet sélection se révèle négatif malgré un excellent picking notamment dans les financières (Société Générale, Commerzbank ou Unicredit par exemple), mais largement contrebalancé dans le secteur industriel (Rheinmetall, IMCD), les ingrédients (DSM et Kerry Group) ainsi que SAP et Publicis toutes deux considérées comme des valeurs disruptées par l'IA.

Poche « taux » :

Au cours de l'exercice 2025, la poche taux du portefeuille affiche une performance absolue de +283 bps, soit une surperformance de +35 bps sur son benchmark (+248 bps). Le positionnement marqué par une surexposition au crédit a fortement contribué favorablement. Ce segment, soutenu par des spreads compressés et des niveaux de portage attractifs, a performé sur l'année de +300 bps en moyenne vs. +56 bps sur 2025 pour les dettes gouvernementales de la zone euro. Les « top contributeurs » incluent Orange et Mahle. A contrario, Région Ile de France et Union Européenne ont été détracteurs à la performance (-5 bps au pire). Le maintien de la poche BBB autour de 32% de la NAV a permis de bénéficier du dynamisme des notations BBBs (+331 bps) par rapport aux obligations AA/As (+190 bps / 262 bps). Nous avons également poursuivi notre stratégie d'intervention sélective sur le primaire pour capter des primes d'émissions, certes un léger ralentissement au troisième trimestre au vu des niveaux de primes anémiques. Le positionnement en duration a été piloté tactiquement pour mettre à profit la reprofiling des courbes sur la période.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 5,13% contre 9,74% pour son indice composite : 35% EURO STOXX® INDEX Dividendes Net Réinvestis, 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return et 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return, coupons réinvestis.

| Nom | Code ISIN | Date de début | Date de fin | Net Ptf Return | Benchmark Return | VL de début | VL de fin |
|-----------------------------|--------------|---------------|-------------|----------------|------------------|-------------|-------------|
| HARMO PLACEMENT II PART C/D | FR0007477948 | 31/12/2024 | 31/12/2025 | 5,13% | 9,74% | 46 385,68 € | 48 677,22 € |

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

| NOM_FONDS | CATEGORIE | ISIN | TITRE | MOUVEMENTS | |
|--------------------|-------------|--------------|---------------------|---|--------------|
| | | | | (en devise de comptabilité, hors frais) | |
| | | | | ACQUISITIONS | CESSIONS |
| HARMO PLACEMENT II | OBLIGATIONS | FR001400ZYI9 | PARI VI 3.75 05-40 | 1 558 704,00 | 1 564 880,00 |
| HARMO PLACEMENT II | OBLIGATIONS | FR001400N7K2 | AFD 3.0 01-34 | 1 554 002,00 | |
| HARMO PLACEMENT II | OBLIGATIONS | BE0390238070 | FLEM CO 3.675 06-40 | 1 468 050,00 | |
| HARMO PLACEMENT II | OBLIGATIONS | FR0014007KL5 | RCI BAN 0.5 07-25 | 994 300,00 | 1 300 000,00 |
| HARMO PLACEMENT II | OBLIGATIONS | FR001400ZAD0 | UNEDIC 3.25 05-35 | 1 194 180,00 | |
| HARMO PLACEMENT II | OBLIGATIONS | BE0390193598 | FLEM CO 3.25 06-37 | 1 066 703,00 | |
| HARMO PLACEMENT II | OBLIGATIONS | XS2295335413 | IBER IN 1.45 PERP | 1 064 470,00 | |
| HARMO PLACEMENT II | OBLIGATIONS | IT0005647265 | ITAL BU 3.25 07-32 | 1 007 920,00 | |
| HARMO PLACEMENT II | OBLIGATIONS | FR0013521390 | IDF 0.61 07-40 | 1 004 800,00 | |
| HARMO PLACEMENT II | OBLIGATIONS | FR001400NGT9 | BQ POST 3.125 01-34 | 1 002 310,00 | |

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, HARMO PLACEMENT II n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Néant.
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Néant.
- **Options : 10 177 234,92 euros**

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

HARMO PLACEMENT II

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

HARMO PLACEMENT II

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

HARMO PLACEMENT II

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP HARMO PLACEMENT II,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HARMO PLACEMENT II constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | - | - |
| Titres financiers | 129 543 160,97 | 124 556 563,85 |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 26 914 487,85 | 23 078 611,98 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 26 914 487,85 | 23 078 611,98 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations convertibles en actions (B) | - | - |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 99 784 254,49 | 100 468 212,48 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 99 784 254,49 | 100 468 212,48 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances (D) | 981 938,63 | - |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 981 938,63 | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | - | 969 509,39 |
| OPCVM | - | 969 509,39 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | - | - |
| Autres OPC et fonds d'investissements | - | - |
| Dépôts (F) | - | - |
| Instruments financiers à terme (G) | 1 862 480,00 | 40 230,00 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Prêts (I) | - | - |
| Autres actifs éligibles (J) | - | - |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 129 543 160,97 | 124 556 563,85 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 58 158,12 | - |
| Comptes financiers | 1 886 302,94 | 67 126,11 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*) | 1 944 461,06 | 67 126,11 |
| Total Actif I+II | 131 487 622,03 | 124 623 689,96 |

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres : | | |
| Capital | 124 354 317,86 | 120 514 492,77 |
| Report à nouveau sur revenu net | 10,89 | - |
| Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes | - | - |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | - | - |
| Résultat net de l'exercice | 6 384 021,52 | 4 069 205,17 |
| Capitaux propres | 130 738 350,27 | 124 583 697,94 |
| Passifs de financement II (*) | - | - |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 130 738 350,27 | 124 583 697,94 |
| Passifs éligibles : | | |
| Instruments financiers (A) | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - |
| Instruments financiers à terme (B) | 726 640,00 | 19 370,00 |
| Emprunts (C) | - | - |
| Autres passifs éligibles (D) | - | - |
| Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D | 726 640,00 | 19 370,00 |
| Autres passifs : | | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 22 631,76 | 20 622,02 |
| Concours bancaires | - | - |
| Sous-total autres passifs IV | 22 631,76 | 20 622,02 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 131 487 622,03 | 124 623 689,96 |

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Revenus financiers nets | | |
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur actions | 599 289,37 | 648 919,91 |
| Produits sur obligations | 2 616 036,03 | 2 348 876,31 |
| Produits sur titres de créances | 5 681,55 | - |
| Produits sur des parts d'OPC | - | - |
| Produits sur instruments financiers à terme | - | - |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | - | - |
| Produits sur prêts et créances | - | - |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | - | - |
| Autres produits financiers | 50 476,92 | 5 247,46 |
| Sous-total Produits sur opérations financières | 3 271 483,87 | 3 003 043,68 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur opérations financières | - | - |
| Charges sur instruments financiers à terme | - | - |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | - | - |
| Charges sur emprunts | - | - |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | - | - |
| Charges sur passifs de financement | - | - |
| Autres charges financières | - | - |
| Sous-total Charges sur opérations financières | - | - |
| Total Revenus financiers nets (A) | 3 271 483,87 | 3 003 043,68 |
| Autres produits : | | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance | - | - |
| Autres produits | - | - |
| Autres charges : | -229 460,54 | -222 616,15 |
| Frais de gestion de la société de gestion | -229 460,54 | -222 616,15 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | - | - |
| Impôts et taxes | - | - |
| Autres charges | - | - |
| Sous-total Autres produits et Autres charges (B) | -229 460,54 | -222 616,15 |
| Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B | 3 042 023,33 | 2 780 427,53 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | - | - |
| Sous-total Revenus nets I = C+D | 3 042 023,33 | 2 780 427,53 |

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|---------------------|----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | | |
| Plus et moins-values réalisées | 572 919,85 | -250 422,15 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -53 429,08 | -46 958,08 |
| Frais de recherche | - | - |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | - | - |
| Indemnités d'assurance perçues | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | - | - |
| Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 519 490,77 | -297 380,23 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F | 519 490,77 | -297 380,23 |
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | | |
| Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles | 2 822 507,42 | 4 137 205,32 |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | - | - |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | - | - |
| Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G) | 2 822 507,42 | 4 137 205,32 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | - | - |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H | 2 822 507,42 | 4 137 205,32 |
| Acomptes : | | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | - | -2 551 047,45 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | - | - |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K | - | -2 551 047,45 |
| Impôt sur le résultat V | - | - |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 6 384 021,52 | 4 069 205,17 |

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

Le portefeuille est constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, d'actions de la zone euro, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et plus « + 7 ».

L'allocation entre les différentes classes d'actifs, qui a pour but la recherche d'une optimisation du couple rendement risque du portefeuille, respecte les limites définies ci-après dans la section Catégories d'actifs et contrats financiers utilisés.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM s'effectue en 3 étapes :

- Un process top-down permettant de déterminer l'allocation ;
- Un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- Une sélection rigoureuse des titres selon des critères financiers et extra-financiers.

L'investissement en actions sur les marchés d'actions de la zone euro se fera en titres vifs et pourra résulter de la conversion de produits à dérivés intégrés actions et sera toujours situé entre 0% et 50% de l'actif net du FCP. L'investissement en actions se fera au travers d'actions de toutes capitalisations sur les marchés de la zone euro. L'allocation sectorielle et géographique au sein de la zone euro sera discrétionnaire.

Les actifs éligibles sont les instruments financiers de taux libellés en euro de la zone OCDE (obligations classiques, titres de créance négociables, obligations convertibles hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos » et autres instruments du marché monétaire), émis par des Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

L'investissement direct en produits de taux et plus accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA et/ou des fonds de droits étrangers éligibles, gérés ou non par la Société de Gestion, investissant eux-mêmes dans des instruments de taux est ainsi compris entre 50% et 100% de l'actif net du FCP. Dans ce cadre, l'investissement en titres de dette subordonnés est limité à 30% de l'actif net du fonds.

La société de gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notations susvisées, selon la politique de notation mise en place par la société de gestion

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et plus « + 7 ».

L'investissement en obligations convertibles de la zone OCDE, libellées en euro, de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière, est compris entre 0% et 30% maximum de l'actif net du FCP.

Sélection des titres :

Au-delà de la simple sélection de supports d'investissements, les gérants procèdent à une véritable construction de portefeuille dans le cadre de l'allocation d'actifs précédemment déterminée.

Le choix des titres se base sur un univers de dettes libellées en euros et émises par des émetteurs privés ou publics situées dans un pays membre de l'OCDE (hors pays émergents) ainsi que sur les actions de sociétés cotées de la zone euro

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 29/12/2023 | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Actif net | | | | | |
| en EUR | 130 738 350,27 | 124 583 697,94 | 120 514 492,77 | 109 807 854,50 | 125 977 072,13 |
| Nombre de titres | | | | | |
| Parts | 2 685,8220 | 2 685,8220 | 2 685,8220 | 2 685,8220 | 2 685,8220 |
| Valeur liquidative unitaire | | | | | |
| en EUR | 48 677,22 | 46 385,68 | 44 870,61 | 40 884,26 | 46 904,47 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) | | | | | |
| en EUR | 193,41 | - | - | - | 2 660,30 |
| Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes) | | | | | |
| en EUR | 1 132,62 | 1 035,22 | - | - | 631,44 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | | | | | |
| en EUR | - | - | - | - | 12,77 |
| Capitalisation unitaire | | | | | |
| en EUR | - | -110,72 | -307,50 | 422,97 | 394,46 |

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est établie hebdomadairement le vendredi ainsi que le dernier jour ouvré du mois. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent. Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutable, des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives ne peuvent, à la différence des valeurs liquidatives exécutable, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC et fonds d'investissement :

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le revenu est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à 0,35 % TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais indirects maximums facturés à l'OPC

Le ratio d'investissements en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA éligibles restera inférieur ou égal à 10% de l'actif net ; les frais indirects sont donc non significatifs.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 124 583 697,94 | 120 514 492,77 |
| Flux de l'exercice : | | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | - | - |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | - | - |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 3 042 023,33 | 2 780 427,53 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 519 490,77 | -297 380,23 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation | 2 822 507,42 | 4 137 205,32 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | -229 369,19 | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | - | -2 551 047,45 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Autres éléments | - | - |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 130 738 350,27 | 124 583 697,94 |

Souscriptions rachats

| | |
|-----------------|---|
| Parts émises | - |
| Parts rachetées | - |

Commissions

| | |
|--|------|
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0007477948 - HARMO PLACEMENT II C/D

| | | | |
|---------------------|-----|--|-----------------------------------|
| Devise : | EUR | Affectation des revenus nets : | Capitalisation et/ou Distribution |
| Couverture change : | Non | Affectation des plus et moins-values : | Capitalisation et/ou Distribution |

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

| Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | France +/- | Allemagne +/- | Pays-Bas +/- | Italie +/- | Autres pays +/- |
|--|-------------------|---------------|------------------|-----------------|---------------|--------------------|
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 26 914 | 9 818 | 7 497 | 3 245 | 2 803 | 3 552 |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | - | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | -10 177 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | - | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | - | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 16 737 | NA | NA | NA | NA | NA |

Exposition sur le marché des obligations convertibles

| Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|---|-------------------|--|---------------|---------|------------------------------------|-------------|
| | | < 1 an | 1 < X < 5 ans | > 5 ans | < 0,6 | 0,6 < X < 1 |
| Total | - | - | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

| Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
|---|-------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------|---|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations | 99 784 | 97 871 | 1 913 | - | - |
| Titres de créances | 982 | 982 | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 1 886 | - | - | - | 1 886 |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

| Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
|---|-------------------|------------------|--------------------------------------|--------------------|---|
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | - | - | - | - |
| Options | NA | - | - | - | - |
| Swaps | NA | - | - | - | - |
| Autres instruments | NA | - | - | - | - |
| Total | NA | 98 853 | 1 913 | - | 1 886 |

| Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers | 0-3 mois +/- | 3 mois-1 an +/- | 1-3 ans +/- | 3-5 ans +/- | >5 ans +/- |
|---|-----------------|--------------------|----------------|----------------|---------------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations | 1 620 | 3 309 | 13 956 | 22 385 | 58 514 |
| Titres de créances | - | 982 | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 1 886 | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | - | - | - | - | - |
| Options | - | - | - | - | - |
| Swaps | - | - | - | - | - |
| Autres instruments | - | - | - | - | - |
| Total | 3 507 | 4 291 | 13 956 | 22 385 | 58 514 |

Exposition directe sur le marché des devises

| Ventilation par devise | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|
| Montants exprimés en milliers | +/ - | +/ - | +/ - | +/ - | +/ - |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Créances | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Dettes | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | - | - | - | - | - |
| Devises à livrer | - | - | - | - | - |
| Futures options swaps | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - |
| Total | - | - | - | - | - |

Exposition directe aux marchés de crédit

| Ventilation par la notation des investissements | | | | |
|--|------------------|----------------------|-----------|--|
| Montants exprimés en milliers | Investment Grade | Non Investment Grade | Non notés | |
| | +/ - | +/ - | +/ - | |
| Actif | | | | |
| Obligations convertibles en actions | - | - | - | |
| Obligations et valeurs assimilées | 94 671 | 2 720 | 2 393 | |
| Titres de créances | 982 | - | - | |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | |
| Passif | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | |

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

| Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers | Investment Grade +/- | Non Investment Grade +/- | Non notés +/- |
|--|-------------------------|-----------------------------|------------------|
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | - | - | - |
| Solde net | 95 653 | 2 720 | 2 393 |

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers | valeur actuelle constitutive d'une créance | valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | - | |
| Instruments financiers à terme non compensés | - | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | - | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | |
| Créances représentatives de titres prêtés | - | |
| Titres financiers empruntés | - | |
| Titres reçus en garantie | - | |
| Titres financiers donnés en pension | - | |
| Créances | - | |
| Collatéral espèces | - | |
| Dépôt de garantie espèces versé | - | |
| Comptes financiers | 1 886 | |
| <i>CACEIS Bank</i> | <i>1 886</i> | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres empruntés | | - |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | - |
| Instruments financiers à terme non compensés | | - |
| Dettes | | - |
| Collatéral espèces | | - |
| Concours bancaires | | - |

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN <i>Société de gestion</i> | Dénomination du Fonds <i>Pays de domiciliation du fonds</i> | <i>Orientation des placements / style de gestion</i> | <i>Devise de la part d'OPC</i> | <i>Montant de l'exposition exprimé en milliers</i> |
|--|--|--|--------------------------------|--|
| Total | | | | - |

Créances et Dettes

| Ventilation par nature | 31/12/2025 |
|---|------------------------|
| Créances | |
| Vente à règlement différé | 58 158,12 |
| Total créances | 58 158,12 |
| Dettes | |
| Provision pour frais de gestion fixes à payer | -22 212,38 |
| Autre | -419,38 ⁽¹⁾ |
| Total dettes | -22 631,76 |
| Total | 35 526,36 |

(1) Provision frais RTO

Frais de gestion

| | |
|---|------|
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,18 |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |

Engagements reçus et donnés

| |
|---|
| Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital |
| Néant |
| Autres engagements reçus et / ou donnés |
| Néant |

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2025 |
|---|-------------------|
| Garanties reçues | - |
| dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | - |
| Garanties données | - |
| dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | - |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | - |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | - |
| Autres engagements hors bilan | - |
| Total | - |

Autres informations

| Code | Nom | Quantité | Cours | Valeur actuelle (en euros) |
|--|------------|-----------------|--------------|---------------------------------------|
| Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire | | | | |
| | Néant | | | |
| Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités | | | | |
| | Néant | | | |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Revenus nets | 3 042 023,33 | 2 780 427,53 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | - | -2 551 047,45 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 3 042 023,33 | 229 380,08 |
| Report à nouveau | 10,89 | - |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 3 042 034,22 | 229 380,08 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 3 042 015,71 | 229 369,20 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 18,51 | 10,88 |
| Capitalisation | - | - |
| Total | 3 042 034,22 | 229 380,08 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | 949,82 |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|------------|------------|
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 2 685,8220 | 2 685,8220 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 1 132,62 | 85,40 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|--------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 519 490,77 | -297 380,23 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 519 490,77 | -297 380,23 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 519 490,77 | -297 380,23 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 519 464,83 | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 25,94 | - |
| Capitalisation | - | -297 380,23 |
| Total | 519 490,77 | -297 380,23 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 2 685,8220 | 2 685,8220 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 193,41 | - |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|---------------------|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Immobilisations corporelles nettes | | | | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | | | | 26 914 487,85 | 20,59 |
| <i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | <i>26 914 487,85</i> | <i>20,59</i> |
| ACCOR SA | Tourisme | EUR | 5 878,00 | 283 437,16 | 0,22 |
| ADIDAS AG | Manufacture | EUR | 1 696,00 | 286 708,80 | 0,22 |
| ADYEN NV | IT/Communication | EUR | 192,00 | 264 000,00 | 0,20 |
| AIR LIQUIDE SA | Manufacture | EUR | 2 797,00 | 448 247,22 | 0,34 |
| ALLIANZ SE-REG | Finance/Assurance | EUR | 2 730,00 | 1 066 065,00 | 0,82 |
| ALSTOM | Manufacture | EUR | 10 811,00 | 272 112,87 | 0,21 |
| APERAM | Manufacture | EUR | 7 717,00 | 271 947,08 | 0,21 |
| ASM INTERNATIONAL NV | Manufacture | EUR | 316,00 | 163 561,60 | 0,13 |
| ASML HOLDING NV | Manufacture | EUR | 1 921,00 | 1 770 009,40 | 1,35 |
| AXA SA | Finance/Assurance | EUR | 7 911,00 | 324 034,56 | 0,25 |
| BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG | Manufacture | EUR | 1 760,00 | 163 926,40 | 0,13 |
| BIOMERIEUX | Manufacture | EUR | 4 353,00 | 480 135,90 | 0,37 |
| BNP PARIBAS | Finance/Assurance | EUR | 2 560,00 | 206 822,40 | 0,16 |
| BUREAU VERITAS SA | Science/Technologie | EUR | 15 372,00 | 417 810,96 | 0,32 |
| CAIXABANK SA | Finance/Assurance | EUR | 23 424,00 | 244 663,68 | 0,19 |
| CAPGEMINI SE | IT/Communication | EUR | 1 043,00 | 148 366,75 | 0,11 |
| COMMERZBANK AG | Finance/Assurance | EUR | 15 245,00 | 550 344,50 | 0,42 |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN | Commerce | EUR | 7 671,00 | 667 070,16 | 0,51 |
| DANONE | Manufacture | EUR | 5 118,00 | 392 960,04 | 0,30 |
| DSM-FIRMENICH AG | Manufacture | EUR | 3 956,00 | 272 014,56 | 0,21 |
| E.ON SE | Energie | EUR | 20 804,00 | 335 464,50 | 0,26 |
| ENEL SPA | Energie | EUR | 43 317,00 | 384 525,01 | 0,29 |
| ERSTE GROUP BANK AG | Finance/Assurance | EUR | 2 471,00 | 254 265,90 | 0,19 |
| ESSILORLUXOTTICA | Manufacture | EUR | 904,00 | 243 989,60 | 0,19 |
| FRESENIUS SE & CO KGAA | Santé/Social | EUR | 7 399,00 | 362 403,02 | 0,28 |
| GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA | Mines | EUR | 1 708,00 | 267 472,80 | 0,20 |
| GENERALI | Finance/Assurance | EUR | 12 739,00 | 455 419,25 | 0,35 |
| HERMES INTERNATIONAL | Manufacture | EUR | 149,00 | 316 178,00 | 0,24 |
| IBERDROLA SA | Energie | EUR | 23 469,00 | 433 355,09 | 0,33 |
| IMCD BV | Commerce | EUR | 1 805,00 | 139 598,70 | 0,11 |
| INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL | Commerce | EUR | 8 877,00 | 500 130,18 | 0,38 |
| INFINEON TECHNOLOGIES | Manufacture | EUR | 16 334,00 | 616 281,82 | 0,47 |
| INTESA SANPAOLO | Finance/Assurance | EUR | 97 571,00 | 577 717,89 | 0,44 |
| KBC GROUP NV | Finance/Assurance | EUR | 5 497,00 | 611 541,25 | 0,47 |
| KERRY GROUP PLC-A | Manufacture | EUR | 2 304,00 | 179 712,00 | 0,14 |
| KION GROUP AG | Manufacture | EUR | 4 823,00 | 329 169,75 | 0,25 |
| KNORR-BREMSE AG | Manufacture | EUR | 2 653,00 | 252 432,95 | 0,19 |
| KONE OYJ-B | Manufacture | EUR | 4 232,00 | 256 289,92 | 0,20 |
| KONINKLIJKE KPN NV | IT/Communication | EUR | 123 749,00 | 492 026,02 | 0,38 |
| L'OREAL | Manufacture | EUR | 1 013,00 | 371 365,80 | 0,28 |
| LEGRAND SA | Manufacture | EUR | 2 660,00 | 338 485,00 | 0,26 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|---------------------|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | Manufacture | EUR | 798,00 | 514 710,00 | 0,39 |
| MTU AERO ENGINES AG | Manufacture | EUR | 1 741,00 | 618 577,30 | 0,47 |
| NEMETSCHEK SE | IT/Communication | EUR | 2 161,00 | 200 540,80 | 0,15 |
| ORANGE | IT/Communication | EUR | 8 355,00 | 118 641,00 | 0,09 |
| PROSUS NV | IT/Communication | EUR | 7 860,00 | 415 401,00 | 0,32 |
| PRYSMIAN SPA | Manufacture | EUR | 3 834,00 | 331 180,92 | 0,25 |
| PUBLICIS GROUPE | Science/Technologie | EUR | 4 680,00 | 414 741,60 | 0,32 |
| RENAULT SA | Manufacture | EUR | 7 533,00 | 266 818,86 | 0,20 |
| RENK GROUP AG | Manufacture | EUR | 2 679,00 | 143 647,98 | 0,11 |
| SANOFI | Manufacture | EUR | 5 871,00 | 485 649,12 | 0,37 |
| SAP SE | IT/Communication | EUR | 6 107,00 | 1 272 393,45 | 0,97 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | Manufacture | EUR | 3 813,00 | 895 673,70 | 0,69 |
| SIEMENS AG-REG | Manufacture | EUR | 3 006,00 | 718 884,90 | 0,55 |
| SIEMENS ENERGY AG | Manufacture | EUR | 4 820,00 | 580 328,00 | 0,44 |
| SOCIETE GENERALE SA | Finance/Assurance | EUR | 10 410,00 | 715 375,20 | 0,55 |
| SOPRA STERIA GROUP | IT/Communication | EUR | 1 191,00 | 184 128,60 | 0,14 |
| TECHNIP ENERGIES NV | Mines | EUR | 13 542,00 | 439 844,16 | 0,34 |
| TELECOM ITALIA SPA | IT/Communication | EUR | 379 702,00 | 195 090,89 | 0,15 |
| THALES | Manufacture | EUR | 606,00 | 139 258,80 | 0,11 |
| UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD | Immobilier | EUR | 2 371,00 | 219 933,96 | 0,17 |
| UNICREDIT SPA | Finance/Assurance | EUR | 12 114,00 | 859 124,88 | 0,66 |
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB | Manufacture | EUR | 1 446,00 | 345 015,60 | 0,26 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT | Eau/Déchets | EUR | 8 224,00 | 244 417,28 | 0,19 |
| WIENERBERGER AG | Manufacture | EUR | 5 978,00 | 183 046,36 | 0,14 |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Obligations convertibles en actions | | | | - | - |
| <i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | 99 784 254,49 | 76,32 |
| <i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | 99 784 254,49 | 76,32 |
| ABN AMRO BK 3.0% 25/02/2031 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 511 294,21 | 0,39 |
| ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 3.75% 25/04/2030 | Admin. privée | EUR | 200 000,00 | 210 003,62 | 0,16 |
| ACEA 0.25% 28/07/2030 EMTN | Energie | EUR | 500 000,00 | 444 405,96 | 0,34 |
| AFD 2.75% 30/09/2030 | Admin. publique | EUR | 400 000,00 | 397 911,81 | 0,30 |
| AFD 3.0% 17/01/2034 | Admin. publique | EUR | 2 000 000,00 | 1 982 385,57 | 1,52 |
| AGENCE FRANCE LOCALE E 3.0% 20/08/2032 | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 497 003,81 | 0,38 |
| AIR LIQ FIN 3.375% 29/05/2034 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 408 149,37 | 0,31 |
| AKZO NOBEL NV 3.75% 16/09/2034 | Manufacture | EUR | 351 000,00 | 350 337,53 | 0,27 |
| ALTAREA COGEDIM 1.75% 16/01/2030 | Immobilier | EUR | 400 000,00 | 377 129,36 | 0,29 |
| AP MOELLER MAERSK AS 0.75% 25/11/2031 | Transport | EUR | 800 000,00 | 696 569,53 | 0,53 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|---------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23/05/2029 | Admin. publique | EUR | 1 500 000,00 | 1 553 813,42 | 1,19 |
| AVERY DENNISON 3.75% 04/11/2034 | Manufacture | EUR | 496 000,00 | 493 553,67 | 0,38 |
| AYVENS 3.875% 16/07/2029 | Admin. privée | EUR | 300 000,00 | 314 252,59 | 0,24 |
| AYVENS 4.375% 23/11/2026 | Admin. privée | EUR | 500 000,00 | 511 273,52 | 0,39 |
| BANCO DE BADELL 0.875% 16/06/2028 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 392 427,34 | 0,30 |
| BANCO DE BADELL 1.125% 11/03/2027 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 402 782,42 | 0,31 |
| BANCO NTANDER 0.625% 24/06/2029 | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 476 176,77 | 0,36 |
| BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.5% 17/02/2035 | Finance/Assurance | EUR | 600 000,00 | 609 594,09 | 0,47 |
| BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 3.0% 15/11/2028 | Finance/Assurance | EUR | 300 000,00 | 306 875,96 | 0,23 |
| BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.25% 29/06/2028 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 661 800,24 | 0,51 |
| BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 15/05/2031 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 412 169,04 | 0,32 |
| BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.875% 16/06/2032 | Finance/Assurance | EUR | 300 000,00 | 310 153,92 | 0,24 |
| BEL 4.375% 11/04/2029 | Manufacture | EUR | 700 000,00 | 740 886,20 | 0,57 |
| BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22/04/2033 | Admin. publique | EUR | 1 900 000,00 | 1 700 301,67 | 1,30 |
| BNP PAR 0.375% 14/10/2027 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 300 000,00 | 295 489,24 | 0,23 |
| BPCE 4.25% 16/07/2035 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 100 000,00 | 103 836,68 | 0,08 |
| BPCE ASSURANCES 4.125% 22/10/2035 | Finance/Assurance | EUR | 100 000,00 | 100 905,41 | 0,08 |
| BPCE SFH 3.125% 22/05/2034 | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 502 597,36 | 0,38 |
| BPI FRANCE E 2.875% 25/11/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 100 000,00 | 1 087 546,69 | 0,83 |
| BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.29% 16/10/2029 | Transport | EUR | 600 000,00 | 609 372,48 | 0,47 |
| BQ POSTALE HOME LOAN SFH 3.125% 29/01/2034 | Finance/Assurance | EUR | 1 300 000,00 | 1 325 738,70 | 1,01 |
| BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15/02/2033 | Admin. publique | EUR | 1 100 000,00 | 1 097 889,58 | 0,84 |
| BUREAU VERITAS 3.125% 15/11/2031 | Science/Technologie | EUR | 1 000 000,00 | 999 171,27 | 0,76 |
| CADES 2.75% 25/11/2032 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 1 400 000,00 | 1 367 612,38 | 1,05 |
| CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 24/09/2027 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 406 227,14 | 0,31 |
| CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.375% 25/11/2030 | Admin. publique | EUR | 800 000,00 | 819 657,23 | 0,63 |
| CAIXA GEN S A 3.0% 07/10/2031 | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 499 379,28 | 0,38 |
| CAIXABANK 0.5% 09/02/2029 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 480 060,27 | 0,37 |
| CAIXABANK 4.0% 05/03/2037 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 728 394,52 | 0,56 |
| CASA ITALIA 3.5% 15/07/2033 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 100 000,00 | 103 405,08 | 0,08 |
| CASA LONDON 1.875% 20/12/2026 | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 498 518,27 | 0,38 |
| CASSA DEP 0.75% 30/06/2029 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 374 905,42 | 0,29 |
| CITIGROUP 3.713% 22/09/2028 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 720 511,41 | 0,55 |
| CNP ASSURANCES 2.5% 30/06/2051 | Finance/Assurance | EUR | 600 000,00 | 574 858,10 | 0,44 |
| COFINIMMO 0.875% 02/12/2030 | Immobilier | EUR | 700 000,00 | 620 675,82 | 0,47 |
| COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13/03/2029 | Manufacture | EUR | 400 000,00 | 433 254,90 | 0,33 |
| COMPASS 3.25% 06/02/2031 EMTN | Tourisme | EUR | 400 000,00 | 414 364,58 | 0,32 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|---------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23/05/2033 | Immobilier | EUR | 700 000,00 | 725 242,81 | 0,55 |
| CREDIT LOGEMENT 1.081% 15/02/2034 | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 472 563,73 | 0,36 |
| CREDIT MUTUEL ARKEA 3.309% 25/10/2034 | Finance/Assurance | EUR | 600 000,00 | 590 758,85 | 0,45 |
| CREDIT MUTUEL HOME LOAN SFH 3.0% 23/07/2029 | Finance/Assurance | EUR | 600 000,00 | 615 043,13 | 0,47 |
| DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28/10/2028 | Finance/Assurance | EUR | 100 000,00 | 93 557,91 | 0,07 |
| DERICHEBOURG 2.25% 15/07/2028 | Eau/Déchets | EUR | 500 000,00 | 493 280,64 | 0,38 |
| DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.375% 24/04/2034 | Finance/Assurance | EUR | 600 000,00 | 626 893,27 | 0,48 |
| DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.375% 29/01/2038 | Transport | EUR | 300 000,00 | 303 288,49 | 0,23 |
| DEXIA MUN 3.125% 24/11/2033 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 692 431,25 | 0,53 |
| DEXIA MUN 3.625% 17/01/2029 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 530 832,85 | 0,41 |
| DIGITAL EURO FIN 3.75% 15/01/2033 | Finance/Assurance | EUR | 240 000,00 | 238 521,75 | 0,18 |
| DSV FINANCE BV 3.375% 06/11/2032 | Finance/Assurance | EUR | 200 000,00 | 200 981,52 | 0,15 |
| EDENRED 3.25% 27/08/2030 | Science/Technologie | EUR | 800 000,00 | 807 766,94 | 0,62 |
| ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.5% 08/10/2035 | Energie | EUR | 200 000,00 | 198 438,99 | 0,15 |
| ELIS EX HOLDELIS 3.375% 02/09/2031 | Autres services | EUR | 700 000,00 | 702 369,89 | 0,54 |
| ENGIE 1.5% PERP | Energie | EUR | 500 000,00 | 481 947,41 | 0,37 |
| EQUINIX EUROPE 2 FINANCING CORPORATION 4.0% 19/05/2034 | Finance/Assurance | EUR | 516 000,00 | 530 964,80 | 0,41 |
| EUROFINS SCIENTIFIC SE 0.875% 19/05/2031 | Science/Technologie | EUR | 800 000,00 | 703 157,54 | 0,54 |
| EUROGRID GMBH 1 3.598% 01/02/2029 | Energie | EUR | 400 000,00 | 421 521,82 | 0,32 |
| EUROGRID GMBH 1 3.915% 01/02/2034 | Energie | EUR | 300 000,00 | 315 668,51 | 0,24 |
| EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037 | Autre | EUR | 1 400 000,00 | 1 036 845,04 | 0,79 |
| EUROPEAN UNION 1.625% 04/12/2029 | Autre | EUR | 1 200 000,00 | 1 163 791,93 | 0,89 |
| EUROPEAN UNION 2.875% 06/12/2027 | Autre | EUR | 700 000,00 | 710 148,79 | 0,54 |
| EUROPEAN UNION 3.125% 04/12/2030 | Autre | EUR | 300 000,00 | 307 787,99 | 0,24 |
| EUROPEAN UNION 3.125% 05/12/2028 | Autre | EUR | 200 000,00 | 204 862,86 | 0,16 |
| EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034 | Autre | EUR | 1 500 000,00 | 1 547 948,71 | 1,18 |
| EUROPEAN UNION 4.0% 04/04/2044 | Autre | EUR | 400 000,00 | 423 421,11 | 0,32 |
| FLEMISH COM 3.25% 22/06/2037 | Admin. publique | EUR | 1 100 000,00 | 1 073 346,98 | 0,82 |
| FLEMISH COM 3.675% 22/06/2040 | Admin. publique | EUR | 1 500 000,00 | 1 477 777,98 | 1,13 |
| FNAC DARTY 6.0% 01/04/2029 | Commerce | EUR | 200 000,00 | 210 898,09 | 0,16 |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25/05/2034 | Admin. publique | EUR | 1 500 000,00 | 1 281 120,72 | 0,98 |
| GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 4.125% 28/11/2033 | Finance/Assurance | EUR | 200 000,00 | 209 254,89 | 0,16 |
| GROUPE BRUXELLES LAMBERT 3.125% 06/09/2029 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 713 925,07 | 0,55 |
| HLD EUROPE SCA 4.125% 02/04/2030 | Finance/Assurance | EUR | 450 000,00 | 470 737,40 | 0,36 |
| HM FINANCE BV 0.25% 25/08/2029 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 728 886,10 | 0,56 |
| HOCHTIEF AG 0.625% 26/04/2029 | Construction | EUR | 400 000,00 | 372 358,45 | 0,28 |
| IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP | Finance/Assurance | EUR | 200 000,00 | 194 974,52 | 0,15 |
| IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 300 000,00 | 1 295 878,90 | 0,99 |
| IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.875% 09/02/2030 | IT/Communication | EUR | 200 000,00 | 185 956,31 | 0,14 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|---------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06/02/2031 | IT/Communication | EUR | 700 000,00 | 738 394,66 | 0,56 |
| ICADE 1.0% 19/01/2030 | Immobilier | EUR | 700 000,00 | 645 423,14 | 0,49 |
| ICADE PROMOTION 4.375% 22/05/2035 | Immobilier | EUR | 800 000,00 | 810 832,45 | 0,62 |
| IDF 0.61% 02/07/2040 | Admin. publique | EUR | 1 600 000,00 | 986 474,26 | 0,75 |
| ILIAD 1.875% 11/02/2028 | IT/Communication | EUR | 500 000,00 | 496 605,22 | 0,38 |
| INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.875% 13/02/2030 | Manufacture | EUR | 600 000,00 | 611 876,65 | 0,47 |
| INFORMA 3.0% 23/10/2027 EMTN | Admin. privée | EUR | 558 000,00 | 565 358,37 | 0,43 |
| ING GROEP NV 4.5% 23/05/2029 | Finance/Assurance | EUR | 200 000,00 | 213 146,40 | 0,16 |
| INTE 0.75% 16/03/2028 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 386 960,12 | 0,30 |
| INTE 3.625% 16/10/2030 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 412 610,32 | 0,32 |
| INTE Eurib3+0.6% 16/04/2027 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 403 676,92 | 0,31 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.25% 15/07/2032 | Admin. publique | EUR | 1 000 000,00 | 1 025 956,85 | 0,78 |
| JCDECAUX 2.625% 24/04/2028 | Science/Technologie | EUR | 700 000,00 | 709 300,35 | 0,54 |
| KERING 3.875% 05/09/2035 EMTN | Commerce | EUR | 600 000,00 | 609 876,23 | 0,47 |
| KERING FINANCE 3.625% 11/03/2036 | Commerce | EUR | 700 000,00 | 703 109,11 | 0,54 |
| KLEPIERRE 3.875% 23/09/2033 EMTN | Immobilier | EUR | 400 000,00 | 411 011,21 | 0,31 |
| KNORR BREMSE AG 3.25% 30/09/2032 | Manufacture | EUR | 637 000,00 | 647 623,46 | 0,50 |
| KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 3.375% 11/03/2031 | Commerce | EUR | 500 000,00 | 520 507,95 | 0,40 |
| KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.875% 31/03/2032 | Finance/Assurance | EUR | 1 100 000,00 | 1 130 098,59 | 0,86 |
| KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 3.25% 24/03/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 600 000,00 | 1 686 672,64 | 1,29 |
| LA MONDIALE 4.375% 20/10/2035 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 404 976,24 | 0,31 |
| LA POSTE 4.0% 12/06/2035 EMTN | Transport | EUR | 700 000,00 | 734 853,09 | 0,56 |
| LEASYS 3.375% 25/01/2029 EMTN | Admin. privée | EUR | 439 000,00 | 457 978,17 | 0,35 |
| LEASYS 3.875% 12/10/2027 EMTN | Admin. privée | EUR | 196 000,00 | 201 344,43 | 0,15 |
| LEGRAND 3.5% 26/06/2034 | Manufacture | EUR | 500 000,00 | 510 204,45 | 0,39 |
| LOOMIS AB 3.625% 10/09/2029 | Admin. privée | EUR | 259 000,00 | 266 260,85 | 0,20 |
| LSEG NETHERLANDS BV 3.0% 06/11/2031 | Finance/Assurance | EUR | 433 000,00 | 428 951,74 | 0,33 |
| LVMH MOET HENNESSY 3.5% 05/10/2034 | Manufacture | EUR | 600 000,00 | 613 018,67 | 0,47 |
| LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07/09/2033 | Manufacture | EUR | 600 000,00 | 618 118,22 | 0,47 |
| MAHLESTIFTUNG 2.375% 14/05/2028 | Manufacture | EUR | 100 000,00 | 98 890,59 | 0,08 |
| MERCK FINANCIAL SERVICES 1.875% 15/06/2026 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 403 392,90 | 0,31 |
| MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.47% 06/09/2029 | Finance/Assurance | EUR | 100 000,00 | 94 118,77 | 0,07 |
| MOTABILITY OPERATIONS GROUP 3.625% 22/01/2033 | Admin. privée | EUR | 800 000,00 | 824 678,09 | 0,63 |
| NATWEST MKTS Eurib3+0.98% 13/01/2026 | Finance/Assurance | EUR | 600 000,00 | 604 311,39 | 0,46 |
| NESTE OYJ 0.75% 25/03/2028 | Manufacture | EUR | 1 000 000,00 | 962 251,36 | 0,74 |
| ORAN 5.0% PERP EMTN | IT/Communication | EUR | 100 000,00 | 102 950,96 | 0,08 |
| ORANGE 1.375% PERP EMTN | IT/Communication | EUR | 1 300 000,00 | 1 224 835,18 | 0,94 |
| P3 GROUP SARL 3.75% 02/04/2033 | Finance/Assurance | EUR | 210 000,00 | 208 733,47 | 0,16 |
| PRAEMIA HEALTHCARE 1.375% 17/09/2030 | Immobilier | EUR | 500 000,00 | 455 331,80 | 0,35 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| PROLOGIS INTL FUND II 0.75% 23/03/2033 | Finance/Assurance | EUR | 1 000 000,00 | 823 144,54 | 0,63 |
| PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19/01/2026 | Finance/Assurance | EUR | 200 000,00 | 207 548,19 | 0,16 |
| PV ASSURANCES SCRL 5.5% 13/07/2028 | Finance/Assurance | EUR | 200 000,00 | 207 110,16 | 0,16 |
| RATP 3.25% 25/05/2034 EMTN | Transport | EUR | 500 000,00 | 498 588,89 | 0,38 |
| RCI BANQUE 4.125% 04/04/2031 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 422 845,30 | 0,32 |
| RENAULT 3.875% 30/09/2030 EMTN | Manufacture | EUR | 400 000,00 | 407 024,81 | 0,31 |
| REXEL 2.125% 15/06/2028 | Commerce | EUR | 200 000,00 | 197 199,79 | 0,15 |
| RTE EDF TRANSPORT 3.5% 02/10/2036 | Energie | EUR | 1 000 000,00 | 979 750,91 | 0,75 |
| SANEF STE DES AUTOROUTES DU NORD ET DE L 1.875% 16/03/2026 | Construction | EUR | 500 000,00 | 506 749,69 | 0,39 |
| SANOFI 1.25% 06/04/2029 | Manufacture | EUR | 500 000,00 | 482 530,28 | 0,37 |
| SANOFI 2.75% 11/03/2031 | Manufacture | EUR | 400 000,00 | 405 377,97 | 0,31 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 10/10/2035 | Manufacture | EUR | 900 000,00 | 886 819,56 | 0,68 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 03/09/2036 | Manufacture | EUR | 500 000,00 | 496 064,46 | 0,38 |
| SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22/09/2031 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 343 044,04 | 0,26 |
| SG 0.75% 25/01/2027 | Finance/Assurance | EUR | 900 000,00 | 890 113,98 | 0,68 |
| SG Eurib3+0.5% 19/01/2026 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 300 000,00 | 301 638,73 | 0,23 |
| SG SFH 0.01% 02/12/2026 | Finance/Assurance | EUR | 300 000,00 | 294 280,63 | 0,23 |
| SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22/09/2029 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 367 122,09 | 0,28 |
| SNAM Eurib3+0.4% 15/04/2026 EMTN | Transport | EUR | 600 000,00 | 603 619,69 | 0,46 |
| SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 0.5% 21/04/2028 | Immobilier | EUR | 800 000,00 | 768 466,86 | 0,59 |
| SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 25/05/2034 | Transport | EUR | 900 000,00 | 889 903,76 | 0,68 |
| SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23/09/2028 | Finance/Assurance | EUR | 300 000,00 | 285 597,81 | 0,22 |
| SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 3.707% 13/11/2033 | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 497 917,31 | 0,38 |
| STE ANONYME DE GEST DES STOCKS DE SEC 3.375% 29/06/2030 | Transport | EUR | 400 000,00 | 414 878,63 | 0,32 |
| SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29/11/2031 | Finance/Assurance | EUR | 300 000,00 | 306 219,68 | 0,23 |
| SYNDICAT TRANSPORTS ILE DE FRANCE STIF 3.05% 03/02/2033 | Admin. publique | EUR | 800 000,00 | 808 150,67 | 0,62 |
| TIKEHAU CAPITAL 4.25% 08/04/2031 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 837 091,67 | 0,64 |
| TOYOTA MOTOR CREDIT 0.125% 05/11/2027 | Finance/Assurance | EUR | 300 000,00 | 287 004,27 | 0,22 |
| TRANSDEV GROUP 3.054% 21/05/2028 | Transport | EUR | 500 000,00 | 511 009,62 | 0,39 |
| TYCO ELECTRONICS GROUP 3.25% 31/01/2033 | Manufacture | EUR | 567 000,00 | 579 731,89 | 0,44 |
| UCB 1.0% 30/03/2028 EMTN | Manufacture | EUR | 800 000,00 | 770 847,06 | 0,59 |
| UNEDIC 3.25% 25/05/2035 EMTN | Admin. publique | EUR | 1 200 000,00 | 1 199 246,49 | 0,92 |
| UNICREDIT 0.8% 05/07/2029 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 382 473,85 | 0,29 |
| UNICREDIT 4.45% 16/02/2029 EMTN | Finance/Assurance | EUR | 600 000,00 | 644 041,74 | 0,49 |
| VALEO 1.0% 03/08/2028 EMTN | Manufacture | EUR | 400 000,00 | 382 840,93 | 0,29 |
| VERIZON COMMUNICATION 1.875% 26/10/2029 | IT/Communication | EUR | 500 000,00 | 484 185,98 | 0,37 |
| VI 1.5% 15/06/2026 | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 502 418,21 | 0,38 |
| VILMORIN ET CIE 1.375% 26/03/2028 | Agriculture | EUR | 700 000,00 | 674 411,31 | 0,52 |
| VOLVO TREASURY AB 0.0% 18/05/2026 | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 495 688,92 | 0,38 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|---------------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028 EMTN | Immobilier | EUR | 500 000,00 | 468 855,45 | 0,36 |
| WENDEL 1.0% 01/06/2031 | Science/Technologie | EUR | 1 000 000,00 | 893 434,07 | 0,68 |
| WENDEL 3.75% 11/08/2033 | Science/Technologie | EUR | 500 000,00 | 503 996,76 | 0,39 |
| WENDEL 4.5% 19/06/2030 | Science/Technologie | EUR | 600 000,00 | 640 871,46 | 0,49 |
| WOLTERS KLUWER NV 3.0% 25/09/2030 | IT/Communication | EUR | 500 000,00 | 502 578,45 | 0,38 |
| WOLTERS KLUWER NV 3.25% 18/03/2029 | IT/Communication | EUR | 500 000,00 | 520 325,29 | 0,40 |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Titres de créances | | | | 981 938,63 | 0,75 |
| <i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | 981 938,63 | 0,75 |
| UNEDIC 0.1% 25/11/2026 | Admin. publique | EUR | 1 000 000,00 | 981 938,63 | 0,75 |
| <i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements | | | | - | - |
| <i>OPCVM</i> | | | | - | - |
| <i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i> | | | | - | - |
| <i>Autres OPC et fonds d'investissements</i> | | | | - | - |
| Dépôts | | | | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i> | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i> | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i> | | | | - | - |
| <i>Titres financiers empruntés</i> | | | | - | - |
| <i>Titres financiers donnés en pension</i> | | | | - | - |
| <i>Autres opérations temporaires</i> | | | | - | - |
| <i>Opérations de cession sur instruments financiers</i> | | | | - | - |
| <i>Opérations temporaires sur titres financiers</i> | | | | - | - |
| Prêts | | | | - | - |
| Emprunts | | | | - | - |
| Autres actifs éligibles | | | | - | - |
| Autres passifs éligibles | | | | - | - |
| Total | | | | 127 680 680,97 | 97,66 |

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-------------------------|---------|----------------------|---------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant | Devise | Montant |
| Total | - | - | | | | |

L'inventaire des instruments financiers à terme

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition +/- |
|--|----------|------------------------------------|-------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Actions | | | | |
| <i>Options</i> | | | | |
| EURO STOXX 50 - PUT 4 250 - 2026-12 | -1 240 | - | 726 640,00 | 6 238 587,51 |
| EURO STOXX 50 - PUT 5 100 - 2026-12 | 1 240 | 1 862 480,00 | - | -16 415 822,44 |
| Sous-Total Options | | 1 862 480,00 | 726 640,00 | -10 177 234,93 |
| Total Actions | | 1 862 480,00 | 726 640,00 | -10 177 234,93 |
| Taux d'intérêts | | | | |
| Total Taux d'intérêts | | | | - |
| Change | | | | |
| Total Change | | | | - |
| Crédit | | | | |
| Total Crédit | | | | - |
| Autres expositions | | | | |
| Total Autres expositions | | | | - |

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-------------------------|---------|----------------------|---------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant | Devise | Montant |
| Total | - | - | | | | |

L'inventaire des instruments financiers à terme

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition +/- |
|---------------------------|----------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Actions | | | | |
| Total Actions | | - | - | - |
| Taux d'intérêts | | | | |
| Total Taux d'intérêts | | - | - | - |
| Change | | | | |
| Total Change | | - | - | - |
| Crédit | | | | |
| Total Crédit | | - | - | - |
| Autres expositions | | | | |
| Total Autres expositions | | - | - | - |

Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 127 680 680,97 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | - |
| Total instruments financiers à terme - actions | 1 135 840,00 |
| Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts | - |
| Total instruments financiers à terme - change | - |
| Total instruments financiers à terme - crédit | - |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | - |
| Appels de marge | - |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | - |
| Autres actifs (+) | 1 944 461,06 |
| Autres passifs (-) | -22 631,76 |
| Passifs de financement (-) | - |
| Total = actif net | 130 738 350,27 |

HARMO PLACEMENT II

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Harmo Placement II

Identifiant d'entité juridique :
969500CCD5XB8IPKBH37

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Harmo Placement II (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG des émetteurs privés sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets – Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques de gestion des enjeux ESG des Etats sont :

- Gouvernance : Respect des citoyens – Qualité de la gestion – Indépendance et stabilité – éthique ;
- Sociétal : Emploi et marché du travail – Equité sociale – Education – Santé ;
- Environnemental : Energie et carbone – Gestion de l'eau et de la biodiversité – Limitation des rejets toxiques – Développement de filières vertes.

En outre, les décisions d'investissement de l'OPC pourront prendre en compte d'autres sources d'informations extra-financières afin de compléter la notation des caractères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'indicateur de référence du Fonds est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **La note ESG calculée sur les émetteurs privés** : la note ESG atteint **6,56** sur 10 ;
- **La note ESG de son univers** est de **6,48** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs privés les moins performants en ESG exclus selon l'approche « Amélioration de note »** : **20 %**.

Emetteurs publics :

- **La note ESG calculée sur les émetteurs publics** : la note ESG atteint **6,68** sur 10
- **La note ESG de son univers** est de **7,32** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs privés les moins performants en ESG exclus selon l'approche « Amélioration de note »** : **20 %**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille atteint **6,56** sur 10 ;
- **La note ESG de son univers** est de **6,51** sur 10 ;
 - **Le pourcentage d'émetteurs les moins performantes en ESG exclues selon l'approche « Amélioration de note »** : **20%**.

Le Fonds a donc atteint l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité.

Le Fonds Harmo Placement II a changé de Société de Gestion et de méthodologie ESG à compter du 1^{er} juillet 2024. Les données 2023 ne sont donc pas comparables avec les données 2024.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel,

au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

| Indicateur d'incidence négative | Élément de mesure | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante | |
|---|----------------------|---|-----------------------------------|-----------------------------------|--|---|
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement | | | | | | |
| Emissions de gaz à effet de serre | 1. Emissions de GES | Emissions de GES de niveau 1 | 1894,72 Teq CO2 | 1799,90 Teq CO2 | Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 91,05% | Taux de couverture = 82% | | |
| | | Emissions de GES de niveau 2 | 844,73 Teq CO2 | 1067,98 Teq CO2 | | |
| | | | Taux de couverture = 91,05% | Taux de couverture = 82% | | |
| | | Emissions de GES de niveau 3 | 28153,25 Teq CO2 | 27918,78 Teq CO2 | | |
| | | | Taux de couverture = 91,05% | Taux de couverture = 82% | | |
| | | Emissions totales de GES | 30892,71 Teq CO2 | 30786,66 Teq CO2 | | |
| | | | Taux de couverture = 91,05% | Taux de couverture = 82% | | |
| | 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC) | 327,59 (Teq CO2/million d'EUR) | 360,38 (Teq CO2/million d'EUR) | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 91,05% | Taux de couverture = 82% | | |

| | | | | | | |
|--------------|--|--|---|---|---|--|
| | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA) | 630,39 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 91,45% | 658,63 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 82% | négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 4,59% Taux de couverture = 94,17% | 8% Taux de couverture = 97% | | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie | - Part d'énergie non renouvelable consommée = 55,99% Taux de couverture = 88,53% | Part d'énergie non renouvelable consommée = 58% Taux de couverture = 89% | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | - Part d'énergie non renouvelable produite = 18,06% Taux de couverture = 35,88% | Part d'énergie non renouvelable produite = 32% Taux de couverture = 14% | | |
| | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | 0,26 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 90,23% | 0,43 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 91% | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 0,95% Taux de couverture = 94,35% | 1% Taux de couverture = 95% | | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et produits chimiques dangereux. |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée | 5458,01 (T/million d'EUR CA) Taux de couverture = 9,16% | 32178,44 (Tonnes) Taux de couverture = 12% | Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |

| | | | | | | |
|--|--|---|-----------------------------|--------------------------|--|---|
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 62,61 (Tonnes) | 60,33 (Tonnes) | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 50,95% | Taux de couverture = 46% | | |
| Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption | | | | | | |
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% | 0% | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 95,28% | Taux de couverture = 98% | | |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | 37,15% | 37% | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 91,64% | Taux de couverture = 95% | | |
| | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 17,35% | 0,21 | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 43,52% | Taux de couverture = 45% | | |
| | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 39,91% | 41% | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 91,60% | Taux de couverture = 94% | | |

| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% | 0% | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
|--|--|---|-----------------------------|--------------------------|---|---|
| | | | Taux de couverture = 99,28% | Taux de couverture = 99% | | |
| Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales | | | | | | |
| Eau, déchets et autres matières | Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques | Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques | 3,22% | 1% | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 91,90% | Taux de couverture = 97% | | |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption | Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | 3,10% | 6% | | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 96,72% | Taux de couverture = 97% | | |

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

| Actif | Secteur | Poids | Pays |
|---|-------------------------------|--------|------------|
| BOP6885FI Prvt | | 39,44% | France |
| BOP6885EQ Prvt | | 10,61% | France |
| AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT RegS | | 0,78% | France |
| ASML HOLDING NV | Technologies de l'information | 0,69% | Pays-Bas |
| BELGIUM (KINGDOM OF) | Finances | 0,67% | Belgique |
| KFW MTN RegS | Finances | 0,66% | Allemagne |
| AUSTRIA (REPUBLIC OF) | Finances | 0,61% | Autriche |
| EUROPEAN UNION RegS | Finances | 0,61% | Supranatic |
| FLEMISH COMMUNITY OF MTN RegS | | 0,58% | Belgique |
| CAISSE AMORTISSEMENT DE LA DETTE S MTN RegS | Consommation discrétionnaire | 0,54% | France |
| LA BANQUE POSTALE HOME LOAN SFH SA MTN RegS | Finances | 0,52% | France |
| IBERDROLA INTERNATIONAL BV NC6 RegS | Services publics | 0,51% | Espagne |
| FRANCE (REPUBLIC OF) RegS | | 0,50% | France |
| SAP | Technologies de l'information | 0,50% | Allemagne |
| ORANGE SA MTN RegS | Communication Services | 0,48% | France |

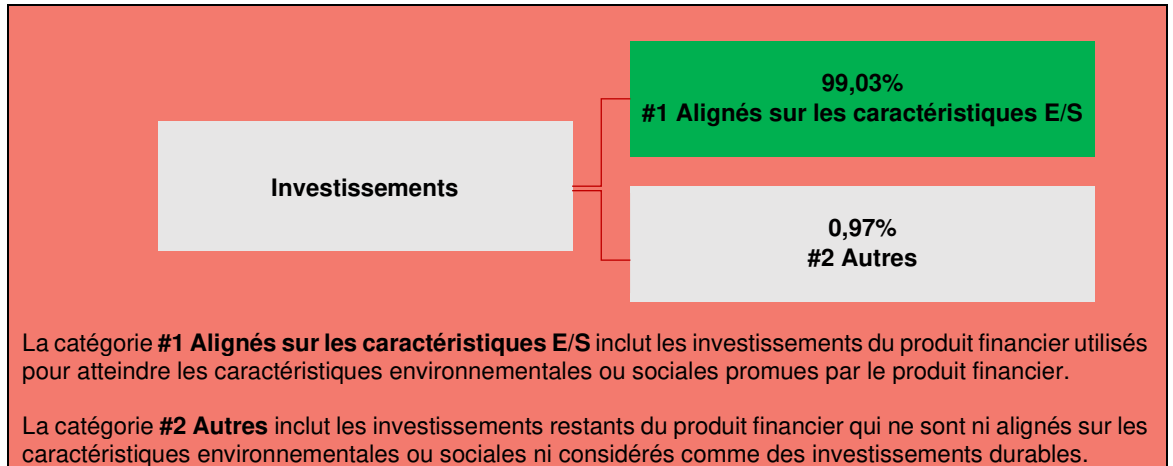
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Au **31 décembre 2025**, le Fonds a eu **99,03%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés avec les caractéristiques E/S**).

Le Fonds a eu **0,97%** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- 0,20% de liquidités ;
- 0,40% de produits dérivés ;
- 0,37% de titres ou valeurs ne disposant pas d'une note ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Fonds appartenant à la poche **#1 Alignés avec les caractéristiques E/S** ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche **#2 Autres**, dont 10% maximum de titres ou valeurs ne disposant pas d'une note ESG ou d'OPC non-ESG et un maximum de 10% de liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

| Secteurs et sous-secteurs | poïds |
|--------------------------------------|---------------|
| Autre | 55,30% |
| Finances | 17,80% |
| Banques | 8,70% |
| Services financiers | 7,20% |
| Assurance | 1,40% |
| Marchés de capitaux | 0,50% |
| Industriel | 7,60% |
| Équipements électriques | 1,80% |
| Transport terrestre | 1,40% |
| Services professionnels | 1,00% |
| Services et fournitures commerciales | 0,80% |
| Machines | 0,70% |
| Conglomérats industriels | 0,30% |
| Aérospatiale et Défense | 0,30% |
| Infrastructures de transport | 0,30% |
| Transport maritime | 0,30% |
| Produits de construction | 0,30% |
| Fret aérien et logistique | 0,20% |
| Construction et ingénierie | 0,10% |

| | |
|---|--------------|
| Comp. et Distribution de Transactions. | 0,10% |
| Consommation discrétionnaire | 4,60% |
| Textiles et vêtements | 1,40% |
| Automobiles | 1,10% |
| Services Consommateurs diversifiés | 0,70% |
| Vente au détail Broadline | 0,40% |
| Composants automobiles | 0,40% |
| Vente au détail spécialisée | 0,30% |
| Hôtels, restaurants et loisirs | 0,30% |
| Immobilier | 2,70% |
| FPI diversifiés | 1,10% |
| REITs de soins de santé | 0,40% |
| REITs de bureau | 0,30% |
| REITs hôteliers et complexes hôteliers | 0,30% |
| REITs de détail | 0,20% |
| Gestion et développement immobilier | 0,20% |
| REITs résidentiels | 0,10% |
| Services publics | 2,60% |
| Services publics d'électricité | 1,70% |
| Multi-services publics | 0,60% |
| Services publics de gaz | 0,20% |
| Technologies de l'information | 2,50% |
| Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs. | 1,20% |
| Services informatiques | 0,70% |
| Logiciels | 0,60% |
| Communication Services | 2,00% |
| Services télécoms diversifiés | 1,30% |
| Médias | 0,70% |
| Soins de santé | 1,80% |
| Matériaux | 1,20% |
| Produits chimiques | 0,70% |
| Contenants et emballages | 0,20% |
| Production papier et forêt. | 0,10% |
| Métaux et exploitation minière | 0,10% |
| Matériaux de construction | 0,10% |
| Produits de consommation de base | 1,10% |
| Énergie | 0,80% |
| Pétrole, gaz et combustibles consommables | 0,60% |
| Équipements et services énergétiques | 0,20% |
| L'exploration. l'exploitation minière. extraction. production. Traitement. Stockage. raffinage ou distribution. y compris les transports. stockage et échange. des combustibles fossiles | 0,60% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

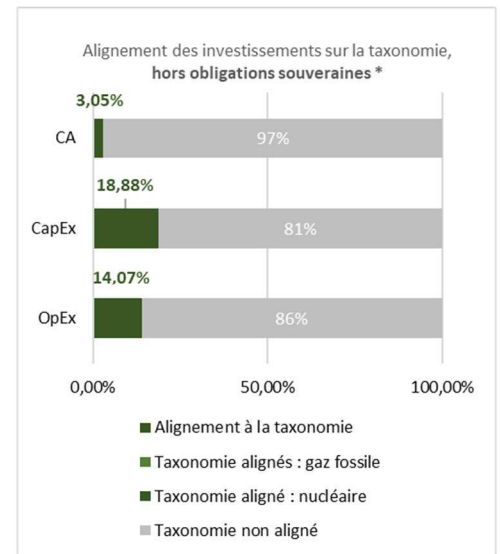
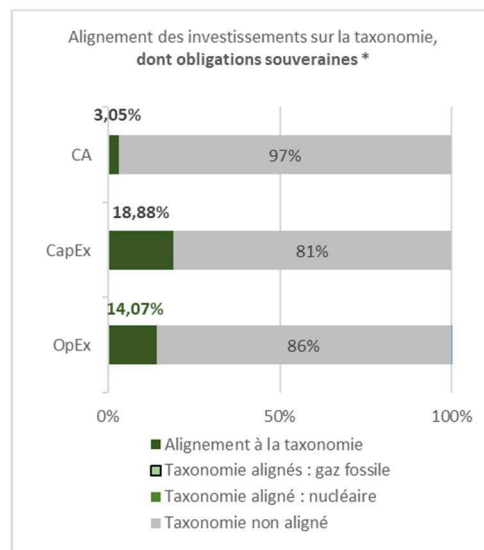
Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
 - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
 - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de 6,59%.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des titres ou valeurs ne disposant pas d'une note ESG ou d'OPC non-ESG monétaires.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable